



Comment agir en attente d'une rectification en erreur materielle

Par **magali29**, le **08/12/2008** à **19:57**

Bonsoir, j'ai ramené au greffier un jugement en rectification d'erreur matérielle. Cette erreur porte sur le fait que le jour de l'audience le juge a précisé à mon ex mari que les trajets du dvh devaient être assumés par lui (les notes de la greffière relatent bien ses propos), mais je ne sais pas si mon ex a lui aussi ramené son jugement car l'erreur dit que c'est à moi de lui enlever les enfants et ça l'arrange bien que je fasse la moitié des trajets. Lors de son dernier dvh il est venu chercher les enfants et me les a ramenés et aujourd'hui il m'envoie un texto en me demandant de lui enlever les enfants pour son prochain dvh comme stipulé dans le jugement (erroné). Comment dois-je agir dans l'attente de la rectification ou de la nouvelle requête si mr n'a pas fait le nécessaire. Il était le demandeur dans cette affaire et ne m'a pas fait signifier ce jugement.

Merci